ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE DOURGES



OBJET DE LA DELIBERATION

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE DE DOURGES **DEMANDE D'AUTORISATION** D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE PAR LA S.A.S AGRI UNION **BIOÉNERGIES**

> **ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**

> > **AVIS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Publié et affiché **Article L2121.25** Du Code Général Des collectivités **Territoriales**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Séance ordinaire du 11 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le Onze Février à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Jeanne-Marie DUBOIS - Maire - en suite de convocation en date du 05/02/2020 dont 1 exemplaire a été affiché à la porte de la MAIRIE.

Etaient présents: Mme DUBOIS. (Proc de Mme GONDRY). MM. MARTIN. JAKUBOWSKI. Mmes NOBLE. (Proc de Mme MEQUIGNON). COURTIN. MALECKI. MM VANDERSTEEN. (Proc de Mme WOS). PRETTRE. Mmes BRUYER. MILLER. MM. SMURAGA. RUCAR (Proc de Mme VAN HEGHE). (à l'ouverture de séance jusqu'à 19H05). JUSZCZAK (à l'ouverture de séance jusqu'à 19H05). HAGE. Mme PECRIAUX. M. COOL. Mmes MAGDELON. BARLET. (Proc de M. FRANCONVILLE). Mmes DEHAENE. SENECHAL (à l'ouverture de séance jusqu'à 19H05).

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents, excusés: Mmes MEQUIGNON. VAN HEGHE. WOS. M. FRANCONVILLE. Mme GONDRY.

Etaient absents: MM. RUCAR (Départ en cours de séance à 19h05). JUSZCZAK (Départ en cours de séance à 19h05). RICHARD Denis. CASTIEN. Mmes SENECHAL (Départ en cours de séance à 19h05). SIMON. M. RICHARD Jean-Claude

Madame PECRIAUX Mireille est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'Assemblée que par arrêté du 09 Décembre 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la S.A.S Agri Union Bioénergies pour exploiter une unité de méthanisation agricole sur la Commune de Dourges.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 09 Décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation formulée par la S.A.S Agri Union Bioénergies pour exploiter une unité de méthanisation agricole sur la Commune de Dourges.

Et après en avoir délibéré, à l'Unanimité:

RECU EN PREFECTURE

le 14/02/2020

Application agrees Edequite com

5F_669_9469a9787_00946944_41699696 4

- EMET un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la S.A.S Agri Union Bioénergies pour exploiter une unité de méthanisation agricole sur la Commune de Dourges, permettant ainsi de pérenniser l'activité agricole sur le territoire.
- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre Le Maire, Jeanne-Marie DUBOIS

